



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires à sec au lieu dit « LES CONDAMINES » sur le territoire de la commune de TREBES, exploitée par la société COLAS MIDI MEDITERRANEE, au titre des rubriques 2510-1 et 2517-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral du préfet de l'Aude, une enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société COLAS MIDI MEDITERRANEE pour l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires à sec sur le territoire de la commune de Trèbes au lieu-dit «LES CONDAMINES», est ouverte du **20 avril 2016 au 20 mai 2016 inclus soit 31 jours consécutifs.**

Personne responsable du projet :

Monsieur Daniel DUPUY, représentant la société COLAS MIDI MEDITERRANEE
345 rue Louis de Broglie - La Duranne - 13857 Aix en Provence Cedex 3
Téléphone : 04.42.16.38.38 - Fax : 04.42.39.90.39

Commissaire enquêteur :

Par décision en date du 23 février 2016 de la présidente du tribunal administratif de Montpellier, M. Bernard ROUGÉ, Officier de Police, retraité, est nommé commissaire enquêteur.

Lieu de l'enquête :

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement, celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique. Elle a été transmise à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, consulté en sa qualité d'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 22 janvier 2016, joint au dossier d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert dans la mairie de Trèbes, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Les observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Trèbes siège de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des autorités compétentes pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

En outre, le dossier comprenant les différentes pièces et documents relatif au projet sera téléchargeable du 20 avril 2016 au 20 avril 2017 inclus sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr>.

Permanences du commissaire-enquêteur :

Communes	Date	Heure début	Heure fin
Mairie de Trèbes	Le jeudi 21 avril 2016	14H30	17H30
	Le mardi 3 mai 2016	14H30	17H30
	Le jeudi 12 mai 2016	14H30	17H30
	Le vendredi 20 mai 2016	13H30	16H30

Publicité :

Presse : Publication de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Aude, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Affichage : Avis affiché dans les mairies de Trèbes, Rustiques, Laure-Minervois, Badens, Marseillette, Capendu, Barbaira, Floure, Montirat, Monze et Fontiès-d'Aude, aux endroits prévus à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans les communes, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et durée, la société COLAS MIDI MEDITERRANEE procédera à l'affichage du même avis dans le périmètre du projet. Les affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel de Madame le Ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 24 avril 2012.

Conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an, à la préfecture de l'Aude ainsi que dans la mairie de Trèbes. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr>.

À l'issue de la procédure, la décision prise par le préfet de département sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.

NB. : Avis devant paraître quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit avant le 5 avril 2016

Carcassonne, le **22 MARS 2016**

Pour le préfet de l'Aude et par délégation,
La secrétaire générale

signé

Marie-Blanche BERNARD